

AI index: IOR 41/05/00

*Commission des droits de l'homme
des Nations unies
56^e session (20 mars - 28 avril
2000)*

*Colombie
Point 3
Présenté le 14 avril 2000*

Monsieur le Président,

La tragique situation des droits humains en Colombie s'est aggravée à mesure que s'intensifiait le conflit armé qui déchire le pays depuis des décennies.

Bien que d'importantes initiatives aient été prises ces derniers mois en vue de faire avancer les pourparlers de paix entre le gouvernement et les principaux groupes armés d'opposition, le conflit armé ne cesse de prendre de l'ampleur et s'étend à de nouvelles parties du pays. Les principales victimes sont toujours les civils, en particulier les

petits agriculteurs qui vivent dans les régions convoitées par les forces gouvernementales, les organisations paramilitaires et les groupes armés d'opposition. En 1999, la violence à caractère politique a fait au moins 3 000 victimes et on estime que 250 000 personnes, en majorité des femmes et des enfants, ont été déplacées de force.

Les activités des groupes paramilitaires illégaux, souvent tacitement ou même ouvertement soutenues par les forces armées colombiennes, s'accompagnent d'atrocités systématiques à l'encontre de la population civile. Ainsi, les paramilitaires attaquent régulièrement des villages, torturant et tuant les personnes

AI index: IOR 41/05/00

qu'ils soupçonnent de collaborer avec la guérilla, incendiant toutes les maisons et déplaçant les civils de force. Le gouvernement a pour obligation de démanteler ces groupes, et il s'est engagé à le faire, mais il s'abstient systématiquement de prendre des mesures en ce sens et les paramilitaires continuent de sévir impunément dans tout le pays. Des informations judiciaires et d'autres enquêtes indépendantes ont apporté la preuve que des liens continuent d'exister entre les forces armées colombiennes et les groupes paramilitaires.

Les forces armées colombiennes sont elles-mêmes directement responsables de graves atteintes aux droits humains, notamment de

Les défenseurs des droits humains continuent d'être harcelés et agressés. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures pour mieux les protéger, plusieurs d'entre eux ont été tués au cours de l'année écoulée et

massacres de civils et de meurtres de personnes considérées comme des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla. Elles ont également lancé des opérations aveugles d'une ampleur disproportionnée, qui ont provoqué la mort de civils.

De leur côté, les groupes armés d'opposition continuent de bafouer gravement le droit international humanitaire, entre autres en lançant des attaques aveugles qui font beaucoup de victimes parmi les civils, en recrutant des enfants pour combattre dans leurs rangs, en multipliant les homicides délibérés et arbitraires et en enlevant des centaines de civils comme otages.

d'autres ont quitté le pays de crainte de subir le même sort. Les militants pacifistes, les syndicalistes et les journalistes ont également été particulièrement visés.

AI index: IOR 41/05/00

Bien que les autorités judiciaires civiles aient déployé d=importants efforts, l=impunité pour les auteurs de violations des droits humains demeure la norme et les tribunaux militaires permettent systématiquement aux militaires de haut rang d=échapper à la justice.

Le gouvernement colombien s=est continuellement abstenu de mettre en œuvre les recommandations émanant des mécanismes thématiques des Nations unies et de la Haut-Commissaire aux droits de l=homme. Il a en outre rejeté des projets de loi adoptés par le Congrès (Parlement), qui visaient à mettre la législation colombienne en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

Depuis sa mise en place en 1997, le bureau extérieur en Colombie de la Haut-Commissaire aux droits de l=homme a joué un rôle croissant et Amnesty

International se félicite que son mandat ait été prolongé jusqu=en avril 2002. Cependant, vu l=ampleur et la gravité de la tragédie humanitaire et de la situation des droits humains en Colombie, l=action de la communauté internationale demeure insuffisante. Pour être en mesure de remplir efficacement sa mission, le bureau de la Haut-Commissaire doit être considérablement renforcé.

Monsieur le Président,

Amnesty International appelle la Commission à :

- adopter une résolution exprimant de nouveau sa préoccupation face à l=aggravation de la situation des droits humains en Colombie ;
- exhorter le gouvernement colombien à prendre sans tarder les mesures nécessaires pour mettre en œuvre toutes les recommandations

AI index: IOR 41/05/00

des Nations unies ;

- saluer la reconduction du mandat du bureau extérieur de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme ;

- renforcer ce bureau en y affectant un nombre suffisant d'experts, afin qu'il soit en mesure d'accomplir efficacement sa mission ;

- demander à la Haut-Commissaire de soumettre son rapport sur la Colombie à l'Assemblée générale. M